



Monsieur Jean-Pierre SUEUR

- Né le 28 Février 1947 à Boulogne-sur-Mer, marié, 3 enfants.
- Secrétaire National de la Jeunesse Etudiante Chrétienne (1967-1970).
- Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud. Agrégé de l'Université (1971).
- Docteur de troisième cycle en linguistique (1975).
- Auteur d'un rapport au Premier Ministre : "Changer la retraite" (1984)
- Membre du Comité Directeur du Parti Socialiste (depuis 1984).
- Délégué National à l'Education et à la Recherche du Parti Socialiste (depuis 1988)
- Maire d'Orléans depuis Mars 1989
- Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur, chargé des collectivités locales (17 mai 1991).

**La France compte plus de 36000 communes, soit davantage à elle seule que les onze pays de la Communauté Européenne. Est-ce que cette dispersion n'est pas un handicap et ne faut-il pas inciter au regroupement de toutes ces petites communes ?**

*Faut-il parler en termes de handicap ? Ce que je sais, c'est que nos concitoyens sont attachés à leurs petites communes rurales. Autour de la mairie et de l'école, de l'église et du cimetière ou du*

*monument aux morts, elles constituent nos racines collectives, la mémoire de nos terroirs. Elles font partie de notre histoire. Cela ne s'efface pas d'un coup de gomme technocratique, et d'ailleurs les expériences de fusion autoritaire qui ont pu être engagées depuis le rapport Guichard, dans les années soixante, se sont généralement soldées par des échecs. Et puis, qui calculera la valeur réelle de la somme de dévouement et de bénévolat que représente le réseau de plus de 550 000 maires et conseillers municipaux de ces petites communes rurales ? Mais en même temps, il est vrai qu'elles n'ont pas les ressources suffisantes pour être des acteurs du développement économique, ni même les moyens d'offrir à leurs habitants les services qui permettraient de freiner à la désertification du monde rural. Leur diversité est notre richesse, mais leur dispersion porte en elle les causes de leur effacement. Voilà la contradiction qu'il nous faut résoudre.*

### **Si vous rejetez les fusions autoritaires, comment comptez-vous y parvenir ?**

*Par un encouragement et des incitations financières au développement de la coopération intercommunale. La coopération intercommunale est une vieille idée, qui a connu bien des formes : syndicat intercommunaux, districts, contrats de pays, etc. D'ailleurs, dans le monde rural, on est habitué à l'entraide et à la coopération.*

*Mais il faut aller plus loin. C'est dans cet esprit que le projet de loi, lancé par Philippe MARCHAND et que je défends actuellement devant le Parlement, propose la création de "communauté de communes". Il s'agit de confier, sur la base du volontariat et partenariat, des compétences nouvelles et fortes à des structures de coopération intercommunales dans le développement économique ou de la mise en valeur de l'environnement. Les communes rurales, prises individuellement, éprouvent souvent de réelles difficultés à assumer ces missions. Ensemble, elles peuvent définir des objectifs, se donner des*

*moyens et agir avec une grande efficacité.*

### **Et comment comptez-vous les y encourager ?**

*Le projet de loi prévoit des incitations fiscales : une fiscalité propre, par exemple pour les zones d'activités économiques réalisés par la communauté de communes, des dotations de l'Etat (dotation globale de fonctionnement, remboursement de la TVA) plus avantageuses.*

*En outre, le Président de la République a annoncé au mois de Septembre, vous le savez, l'institution d'une dotation de solidarité au bénéfice des communes rurales. Fin Octobre, le Gouvernement a déposé un rapport sur le bureau du Parlement et après toutes les consultations nécessaires, des dispositions législatives seront présentées aux députés et aux sénateurs avant la fin de la présente session parlementaire. Là encore, il s'agit d'éviter le saupoudrage entre 30.000 communes bénéficiaires. Aussi, au delà d'une meilleure prise en compte des charges que connaissent toutes les communes rurales, en matière de voirie par exemple, nous proposons d'affecter une part prélevée sur l'évolution de la dotation de compensation de la taxe professionnelle aux communautés de communes, donc aux structures de coopération intercommunale. Si le Parlement suit nos propositions, cette dotation pourrait être de 300 millions de F. la première année et atteindre 1 milliard de F. en trois ans : c'est un effort de même proportion que celui qui a été engagé cette année pour la dotation de solidarité urbaine.*

*Voilà l'esprit de notre démarche : conserver l'armature forte du tissu rural que constituent nos communes mais lutter contre leur déclin en favorisant la coopération volontaire et en l'encourageant fortement sur le plan financier et fiscal. C'est ainsi que nous serons plus forts pour affronter les défis de l'Europe de 1993.*

Jean-Pierre SUEUR